



80^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

PREMIÈRE COMMISSION (Désarmement et Sécurité internationale)

DEBAT THEMATIQUE : ARMES NUCLÉAIRES

DÉCLARATION DE

**M. BLAISE MARCEL ARISTIDE BOGUI
CONSEILLER TECHNIQUE DU MINISTRE DÉLÉGUÉ
AUPRÈS DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
DE L'INTÉGRATION AFRICAINE ET
DES IVOIRIENS DE L'EXTÉRIEUR DE LA RÉPUBLIQUE
DE CÔTE D'IVOIRE**

A vérifier au prononcé

New York, 22 octobre 2025

Monsieur le Président,

Ma délégation salue la tenue de ce débat sur les armes nucléaires et s'associe aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des Non-Alignés et du Groupe Africain.

Elle fera les observations suivantes, à titre national.

Monsieur le Président,

La conviction de la Côte d'Ivoire est qu'un éveil plus accentué et efficace des consciences aux conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires peut représenter un des principaux mobiles susceptibles d'impulser un engagement plus rigoureux vers la nécessité pressante de parvenir à leur élimination et à un monde exempt d'armes nucléaires.

L'approfondissement des connaissances sur cette question et une sensibilisation plus systématique et plus accrue doivent donc être des axes d'action à explorer et privilégier.

Dans cette perspective, ma délégation salue la création l'année dernière du Groupe scientifique indépendant sur les effets de la guerre nucléaire dont les travaux visant à examiner les effets physiques et les conséquences sociétales de ce type de conflit constitueront assurément de véritables avancées dans ce domaine.

Il importe également de veiller à une meilleure promotion de l'Agenda sur l'impact humanitaire des armes nucléaires, notamment par un appui plus concret à la résolution sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires que la Côte d'Ivoire coparraine aux côtés de nombreuses autres délégations.

Le renforcement subséquent de la portée et de l'effectivité de la norme de prohibition consacrée par le Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN), dont cet agenda constitue la matrice essentielle, est impératif.

Deviens alors indispensable l'appui à la résolution sur ce Traité de même que le développement de sa synergie avec les autres cadres de désarmement et de non-prolifération et, en premier lieu le Traité sur la Non-Prolifération Nucléaire (TNP), dans l'optique de la consolidation de sa place prédominante dans cette architecture.

Sur ce point, la question des conséquences humanitaires des armes nucléaires devrait constituer un des fils rouges qui nous guideront lors des deux prochaines conférences d'examen du TNP et des TIAN. C'est une condition possible pour parvenir aux résultats probants attendus en matière de désarmement et d'élimination totale des armes nucléaires.

Mon pays est tout aussi persuadé que cette perspective humanitaire peut servir de catalyseur pour l'universalisation et l'entrée en vigueur du Traité d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires (TICEN) afin de contribuer à endiguer totalement de tels essais et leurs effets sur la santé humaine et l'environnement.

La Côte d'Ivoire, qui assure actuellement la présidence de l'OTICE, milite activement en faveur de cet objectif. Elle est aussi engagée en faveur du renforcement du Système International de Surveillance dont elle abrite deux stations et appelle à la mise en place d'une stratégie de maintien de ce système.

Monsieur le Président,

Une meilleure appréhension par la communauté internationale des conséquences humanitaires des armes nucléaires peut aussi être une clef importante pour avancer dans la réduction des risques stratégiques actuels.

C'est l'argument inattaquable pour mieux mettre en évidence le danger de l'éclatement d'une guerre nucléaire. C'est aussi un motif déterminant pour promouvoir la nécessité d'adopter des mesures unilatérales, bilatérales et multilatérales de transparence et de communication visant à l'atténuation de ce risque.

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'initiative « Groupe des Champions » de la Commission Africaine de l'Energie Nucléaire (AFCONE), le Président ivoirien, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, a été désigné Champion Africain de la science et de la technologie nucléaires pacifiques, pour le compte de l'Afrique de l'Ouest.

Cela traduit l'importance primordiale que la Côte d'Ivoire accorde à la promotion des applications civiles du nucléaire. Notre plaidoyer est l'intensification de la recherche et de la coopération dans ce domaine pour le bénéfice du développement de la prospérité des pays les moins avancés.

Je vous remercie.